

Mise en ligne : 18 mars 2015.
Dernière modification : 25 mai 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES GRAPHITES DE LA SAHANAVO (SGS)



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ DES GRAPHITES DE LA SAHANAVO

Capital social : 10.500.000 francs en 105.000 actions de 100 francs

Statuts déposé en l'étude de M^e Grégoire de Peretti, notaire à Tananarive,
le 10 novembre 1926

Droit de timbre acquitté par abonnement.

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de Madagascar* du 18 août 1926

Siège social à Tananarive (Madagascar)

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Il a été créé 20.000 parts bénéficiaires donnant droit aux avantages stipulés par les articles 44 et 48 des statuts, et il a été formé entre les propriétaires de ces parts une Association civile, etc.

Un administrateur (à gauche) : Jean Parmentier

Un administrateur (à droite) : Clément de Chazal ¹
Impr. Charles Skipper & East, 3, rue Saint-Georges, Paris

Société anon., 14 novembre 1926

MADAGASCAR
Société des graphites de la Sahanavo
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1927)

Sous cette dénomination a été récemment constituée une société anonyme, ayant pour objet l'exploitation directe ou indirecte de tous gisements miniers situés à Madagascar, et particulièrement des mines de graphite.

Le siège social été établi à Tananarive (Madagascar) et le siège administratif à Paris, 9, rue Pillet-Will. Le capital social a été fixé à 10.500.000 francs, en actions de 100 francs, sur lesquelles 80.000 ont été souscrites en numéraire et 25.000 allouées en rémunération d'apport à MM. Salvator Ottino, Ulysse Gros, Maxime Darrieux et à la société en nom collectif « Ulysse Gros et Darrieux ». Il a été attribué, en outre, aux apporteurs, une somme de 3 millions en espèces et les 20.000 parts bénéficiaires ont été créées.

Le premier conseil d'administration se compose de MM. Jean Parmentier ², 2, rue Lincoln, à Paris ; Gaston de Breteuil ³, 66, avenue d'Iena, à Paris ; Salvator Ottino, industriel à Tananarive ; Clément de Chazal, 25, rue Boissière, à Paris ; Léon Deschars ⁴, 46, rue de Tocqueville, à Paris ; Joseph Faure ⁵ et Jacques Faure [fils du précédent], 99, avenue Victor-Hugo, à Paris, et de la société en nom collectif « Ulysse Gros et Darrieux », à Tananarive.

Ajoutons que le conseil est statutairement autorisé à porter le capital, en une ou plusieurs fois, à 20 millions.

Concession
(*Les Annales coloniales*, 13 août 1927)

¹ Clément de Chazal : commissaire aux comptes de l'Air liquide, administrateur de la Société indochinoise pour les eaux et l'électricité en Annam (1928) et du Kalichrome (films en couleurs)(1937). Une sarl C. de Chazal et Cie fabriquait durant l'entre-deux-guerres des porcelaines pour l'électricité à Courbevoie.

² Jean Parmentier (Paris, 6 novembre 1883-Paris, 25 juin 1936) : inspecteur des finances, directeur du Mouvement général des fonds (1921-1923). Représentant de la Thomson-Houston. Voir [Qui êtes-vous ?](#) :

³ Gaston Le Tonnelier de Breteuil (1864-1937). Fils d'une Dlle Fould, frère d'un député des Basses-Pyrénées, voyageur et sportif, il épouse en 1904 une Américaine, Edith Padelford, née Grant. Administrateur du Crédit foncier franco-argentin à partir de 1906, de la Banque de commerce privée de Saint-Petersbourg et de la Caisse hypothécaire canadienne (1910), des Naphtes de Bakou, de la Russian General Oil Corporation Limited (1913), et de la Central Mining, président (1917) du Crédit franco-égyptien, administrateur de la Cie française des pétroles du Maroc (1920), de la Renastera française (commerce de pétrole), et de la Banque de la Seine (1924), puis président de l'Union financière privée, administrateur du Crédit foncier du Congo (1928-1933) et de la Minière et industrielle de Slovénie. Père de Charles de Breteuil (1905-1960), fondateur du groupe de presse Paris-Dakar.

⁴ Léon Deschars (1881-1955) : fils d'Alfred, banquier (Gay, Rostand, Deschars), frère cadet d'Edmond (Air liquide). Administrateur de sociétés. Voir ci-dessous : Desfossés 1956.

⁵ Joseph Faure (1843-1931) : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne, administrateur d'une trentaine de sociétés, à commencer par celle du Kanguet. Voir [encadré](#).

Il est accordé à la Société des Graphites de la Sahanavo, faisant élection de domicile à Tananarive, une concession pour l'exploitation du graphite.

La concession accordée prend le n° 105.

Elle est située dans le district d'Andovoranto et couvre une superficie de 2.500 hectares.

Graphites de Sahanavo
(*Le Madécasse*, 30 novembre 1927)

Avant le cyclone de mars dernier, la production atteignait 70 tonnes. Le chômage de 3 mois a été mis à profit pour améliorer les chantiers et construire une deuxième usine, qui a commencé à fonctionner en août dernier. La production a dès lors progressé, de 25 tonnes en juin à 127 tonnes en septembre ; elle s'établira aux environs de 200 tonnes à la fin de l'année. Les prévisions de bénéfices tablent sur une production mensuelle de 100 tonnes, qui se trouvera ainsi largement dépassée.

Graphites de Sahanavo
(*Le Journal des finances*, 24 février 1928)

La production en graphites raffinés pour le premier exercice social terminé le 31 décembre 1927 a été de 1.061 tonnes.

Accident
(*Madagascar industriel, commercial, agricole*, 23 mai 1928)

M. Sapetti, mécanicien employé aux Graphites de la Sahanavo, est tombé dans cette rivière dans la nuit du 14 au 15 mai 1928. Dans la journée du 15 mai, son corps n'avait pas encore été retrouvé.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES GRAPHITES DE LA SAHANAVO

Société anonyme

Capital social : 10.500.000 fr.

divisé en 105.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Grégoire de Peretti, notaire à Tananarive,
le 10 novembre 1926

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel du Madagascar*
du 18 août 1928

Siège social à Tananarive (Madagascar)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Gaston de Breteuil

Un administrateur (à droite) : Darrieux
Charles Skipper & East, 19, rue Milton, Paris

Graphites de la Sahanavo
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1928)

Les comptes de l'exercice 1927-1928 seront soumis à l'assemblée ordinaire du 20 décembre. Bénéfice d'exploitation de 889.653 fr. Après, déduction des frais généraux et des amortissements, bénéfice net : 380.331 fr.

Société des graphites de la Sahanavo
(*Le Journal des chemins de fer*, supplément au n° du 5 février 1929)

Société anonyme régie par les lois françaises en vigueur à Madagascar, constituée le 21 novembre 1926 pour 99 ans.

Siège social : à Tananarive (Madagascar). Siège administratif : 9, rue Pillet-Will, Paris.

Conseil d'administration : MM. Jean Parmentier, prés. ; vicomte de Breteuil, vice-présid. ; Salvador Ottino, adm. dél. ; Clément de Chazal ; Léon Deschars ; Joseph Faure ; Jacques Faure ; firme Ulysse Gros et Darrieux.

Commissaires des comptes : MM. Henri Guinaudeau ⁶, Clément Legoueix ⁷.

Capital social : 10.500.000 fr. divisé en 105.000 act. de 100 fr. Le conseil est statutairement autorisé à porter le capital à 20 millions.

Actions : 105.000 act. de 100 fr. chacune dont 25.000 ont été remises en règlement partiel d'apports et 80.000 souscrites en espèces. En cas d'augmentation de capital, les act. ont un droit de préférence à la souscription.

Parts bénéficiaires : Il a été créé 20.000 parts (n° 1 à 20.000) sans valeur nominale remises en règlement partiel d'apports. Statutairement, elles sont groupées en association civile. Elles ont droit comme ci-dessous dans la répartition des bénéfices et dans la même proportion dans le surplus d'actif en cas de liquidation.

Obligations : Il n'a pas été créé d'obligations.

Répartition des bénéfices : 1° 5 % à la réserve légale 2° 8 % aux act. ; 3° 10 % au conseil. Le solde, après prélèvements de prévoyance, s'il y a lieu, est réparti 75 % aux act. et 25 % aux parts.

Attributions au conseil : jetons de présence et participation aux bénéfices.

Année sociale : close fin déc.

Assemblée générale : avant fin décembre, à Paris, ouverte à tous les actionn. (convocation un mois à l'avance ; dépôt 5 jours à l'avance ; 1 voix par chaque action sans limitation).

Cotation : 80.000 act. (n° 1 à 80.000) et 20.000 parts (n° 1 à 20.000) cotées au marché en banque au comptant sous la rubrique « Mines diverses... ».

Service financier : Union financière privée, Paris.

Sources documentaires : *B.A.L.O.*, 17 janv. 1927. – Statuts. – Notice de Syndicat des Banquiers en valeurs au comptant. – Rapport du conseil à l'ass. gén. ord. du 20 décembre 1928.

⁶ Henri Guinaudeau (La Verrie, 24 mai 1877-Tananarive, 14 mars 1953) : ingénieur, directeur de l'Énergie industrielle à Madagascar (déc. 1909), administrateur-directeur de l'Électricité et eaux de Madagascar (juillet 1928-sept. 1931), puis fondé de pouvoir du groupe Ottino (1933). Voir [encadré](#).

⁷ Clément Legoueix (1882-1954) : X-1903. Ingénieur à la Cie des eaux et électricité de Madagascar (1907-1910). Ingénieur en chef de l'exploitation de l'Énergie industrielle (1914-1946).

Notice. – Le rapport du conseil d'administration sur le premier exercice social clos au 31 déc. 1927, approuvé par l'ass. gén. du 20 décembre 1928, donne avec clarté les précisions nécessaires sur l'objet social et le développement de la société.

La société a repris une exploitation comprenant 7 chantiers en activité, situés à 65 kil. du chemin de fer de Tananarive à la côte [TCE], et dont la production mensuelle atteignait 75 tonnes environ de graphite marchand à 85 %, principalement destiné aux usages métallurgiques. La directive du conseil n'est pas seulement d'exploiter ces concessions, dont la masse minéralisée apparaît « très puissante » et pouvant être « facilement pratiquée en carrière à ciel ouvert », mais de développer la production en organisant l'extraction, le raffinage et les transports par l'utilisation de l'énergie électrique. L'existence d'une chute pouvant produire 2.000 CV a permis la construction d'un barrage et d'une usine hydro-électrique qui sera terminée en juin 1929.

Mines, usines et outillage ont été payés par 25.000 actions 20.000 parts et 3 millions espèces.

L'exercice 1927, le premier, a souffert du cyclone qui a ravagé Madagascar en mars 1927. L'usine de raffinage a été en partie détruite les chantiers ont beaucoup souffert ; les transports gênés ; l'exploitation arrêtée pendant trois mois. La remise en route a demandé autant de temps. Néanmoins, la production de 1927 a atteint 1.061 tonnes vendues à des prix satisfaisants, laissant un bénéfice brut de 889.653 fr., lequel, diminué des frais généraux (350.377 fr.), des amortissements (53.738 fr.), de la perte due au cyclone (180.175 francs), a laissé un bénéfice net de 380.361 fr. qui, déduction faite de la réserve légale, a été reporté à concurrence de 361.314 francs.

Ce même rapport ajoute que, par suite desdits retards, l'exercice 1928 ne se présentera pas encore dans « des conditions normales d'exploitation », bien que la production mensuelle soit, passée de 80 tonnes en 1927 à 173 tonnes environ pour 1928. Par ailleurs, le marché du graphite a été moins favorable et « une importante baisse des cours du produit a été enregistrée ». Néanmoins, le conseil garde toute confiance dans la réalisation de ses « prévisions concernant les possibilités réelles de l'affaire »

Les actions et les parts ont été introduites le 21 janvier, au marché en banque, au comptant, à 110 et 295 fr. respectivement, sous les auspices de l'Union financière privée.

La cotation a été assurée, jusqu'à présent, par les soins du banquier San Lazaro, 8, rue de Hanovre.

Graphites de Sahanavo
(*Le Journal des finances*, 13 décembre 1929)

Les Graphites de la Sahanavo sont inertes à 75 francs. Pour l'exercice clos le 31 décembre 1928, le bénéfice net s'est élevé à 334.425 francs affecté au fonds de prévoyance.

Graphites de la Sahanavo
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1930, p. 5)

Cette soc., issue de l'anc. expl. Ulysse Gros et Darrieux, a produit, en 1928, 2.050 tonnes de graphite ayant laissé, malgré les mauvaises conditions du marché, un bénéf. d'expl. de 971.169 fr. Elle a fait venir à Madagascar un spécialiste allemand, le Dr. Dens?, qui a proposé de ne rien changer au procédé de débouillage, mais de substituer

aux méthodes actuelles de ?çage et de raffinage, une méthode qui est basée sur le principe de la flottation. Elle permettra :

1° De réaliser une forte économie de minerai et de traiter les veines chargées en mica, veines dont, jusqu'alors, il n'était pas possible de tirer parti ;

2° D'augmenter de 60 à 80 % la quantité d'eau disponible pour le débordage et, par suite, de maintenir pendant la sèche sèche le traitement de cette opération.

(Madagascar, industriel, commercial, agricole, 23 août 1930)

À LOUER Maison en partie meublée 4 pièces, située à Isoraka, électricité et eau à l'étage. Possibilité de rachat des meubles.

CINÉMA À vendre d'occasion, appareil de prise de vue pour professionnel, complet avec pied et en ordre de marche.

S'adresser : Société des Graphites de la Sahanavo, rue Bompard, Tananarive.

Graphites de la Sahanavo
(Les Annales coloniales, 25 octobre 1930)

Bénéf. d'exploit. au 31 déc. 1929 : 250.000 fr. contre 971.109 fr. en 1928. La perte se trouvera balancée par ces prélèvements de 300.000 francs sur les provisions constituées en 1928.

Graphites de la Sahanavo
(Les Annales coloniales, 10 novembre 1930)

Bénéf. d'exploitation de l'exercice : 250.000 fr. contre 971.109 fr. en 1929. Le déficit de l'exercice sera balancé par un prélèvement de 300.000 francs sur les provisions diverses. Le conseil a décidé de limiter la production en raison de la crise du marché des matières premières.

Travailleurs malgaches
licenciés et mécontents
(Les Annales coloniales, 25 novembre 1930)

L'extraction du graphite est peut-être, à Madagascar, l'industrie que la crise actuelle a le plus touchée. Ajoutons que la marchandise lourde et encombrante n'est pas un fret très recherché des compagnies de navigation.

Par surcroît, autour du graphite malgache qui est incontestablement l'un des meilleurs, les Américains, principalement, ont créé une légende d'infériorité qui fut souvent préjudiciable à l'exportation de notre grande colonie. Ajoutez à cela les bas prix pratiqués sur le marché mondial et vous aurez l'explication du marasme qui atteint le graphite.

Plusieurs mines ont dû cesser tout travail.

Dans d'autres, l'activité s'est ralentie. Et tout récemment, la Société de la Sahanavo qui exploite des gisements dans la vallée de la rivière de ce nom, a restreint, paraît-il, elle aussi, sa production.

Elle a donc brusquement licencié 300 engagés Antandroys. Ces derniers se mirent à piller les plantations et les poulaillers des Betsimisarakas des environs.

Les habitants du proche village d'Ambalarondra, qui, depuis longtemps, ont eu à se plaindre des instincts charpateurs des Antandroys; les sachant sans soutien puisqu'en rupture d'engagement, en rossèrent quelques-uns.

Les rossés ayant réuni leurs congénères revinrent armés et attaquèrent ceux du village ; d'où bataille.

Résultat : deux villageois et un Antandroy tués.

La milice étant intervenue les mutins n'ont pas fait de résistance à la force. Ils ont été désarmés et les meneurs arrêtés.

Les faits, en eux-mêmes, ne sont évidemment pas graves. Mais ce licenciement de travailleurs dans une possession lointaine, et l'échauffourée qui en résulta n'illustrèrent-ils pas d'une façon saisissante ce phénomène bien moderne : l'extension jusqu'aux confins les plus reculés du monde d'un état de choses et d'un état d'esprit qui n'existait, hier encore, que chez les peuples réputés civilisés.

Tout, évidemment, s'uniformise et la planète devient bien petite.

Chronique financière
Graphites de la Sahanavo
(*La Madécasse*, 3 décembre 1930)

Le conseil ayant jugé opportun de limiter la production en présence de la crise du marché des matières premières, les bénéfices d'exploitation de l'exercice au 31 décembre 1929 sont de l'ordre de 250.000 fr. contre 971.169 francs. en 1928 ; le compte profits et pertes se trouvera balancé par un prélèvement de 300.000 fr. sur les provisions constituées en 1928.

Le bilan au 31 décembre 1929 fait ressortir 228.000 fr. de réserves et provisions-et 615000 fr. d'amortissements divers.

Graphites de La Sahanavo
(*La Journée industrielle*, 20 décembre 1930)

Réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Jean Parmentier, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1929. Le bénéfice d'exploitation ayant été insuffisant pour faire face aux charges générales et aux amortissements, une somme de 300.000 fr. a été prélevée sur la provision de 500.000 fr. constituée le 31 décembre 1928.

Ces résultats peu favorables sont dus à ce que le conseil a été amené à ralentir la marche de l'exploitation dans de fortes proportions, tant pour réviser l'outillage et étudier les possibilités de rendement de l'usine que pour examiner minutieusement les méthodes de traitement appropriées.

Il n'a été produit en graphite marchand que 871 tonnes contre 2.050 tonnes l'année précédente.

Le rapport indique que, depuis la clôture de l'exercice, la situation économique s'aggravant, le marché du graphiste a été pratiquement fermé.

L'assemblée a nommé administrateurs MM. de Breteuil, de Chazal, Léon Deschars, Jacques Faure, Joseph Faure, Jean Parmentier et la Société Ulysse Gros et Darrieux.

Graphites de La Sahanavo
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1930)

.....
Depuis la clôture de l'exercice, le marché du graphite a été pratiquement fermé. Le matériel existant permettrait de traiter 300 tonnes par mois.

.....
GRAPHITES DE LA SAHANAVO
(*Le Petit Bleu*, 6 janvier 1931)

La société doit exploiter au ralenti, en raison de l'état du marché, et elle perd de l'argent.

Dès la seconde quinzaine de février 1927, nous résumions ainsi notre impression sur les Graphites de la Sahanavo : « Les titres de cette société ont été introduits prématurément avec une majoration qui ne repose sur rien. »

Les actions avaient été introduites le mois précédent à 160 fr. et rapidement poussées à 180 fr., et il existait, en outre, 20.000 parts dont l'on tentait l'écoulement, environ le même temps, à 1.000 francs l'une, et qui représentaient ainsi à elles seules une vingtaine de millions alors que le capital social n'était lui-même que de 10.500.000 fr.; chiffre auquel il est, d'ailleurs, resté fixé depuis.

Nous écrivions encore — toujours en février 1927 — ce qui suit :

« Cette introduction des actions a eu lieu sous les auspices de l'Union financière privée qui a, dans le conseil des Graphites de la Sahanavo, deux de ses administrateurs : MM. le vicomte Gaston de Breteuil et Léon Deschars. On y rencontre aussi M. Joseph Faure, administrateur de la Banque Transatlantique et de la Thomson-Houston, ainsi que M. Jean Parmentier, ancien directeur du Mouvement général des Fonds.

« Des administrateurs aussi reluisants, cela compte, évidemment ; mais pas assez peut-être pour justifier une majoration de 60 à 80 %, alors que, de plus, il s'agit d'une société en pleine période d'installation et dont on ne connaîtra les résultats que dans dix-sept ou dix-huit mois.

« Aussi bien, cette hâte à repasser le papier d'une entreprise aussi jeune est toujours un peu sujette à caution et, en pareil cas, les capitalistes sollicités ne perdent généralement rien à attendre. »

Ce n'était pas trop mal raisonné puisque l'action Graphites de la Sahanavo s'est traitée, en dernier lieu, à 35 fr. et la part à 290 fr., sans aucune compensation de la grosse perte en capital par l'encaissement d'un dividende si mince soit-il, les deux titres portant toujours le coupon n° 1 solidement attaché.

L'examen du bilan de fin 1928 permettait de se rendre compte que le capital de 10.500.000 fr. était entièrement immobilisé. Le fonds de roulement, d'environ 2 millions, pour 780.000 fr. de passif exigible, était principalement constitué par «es stocks, 731.000 fr., et les Débiteurs divers, 808.000 fr. Il n'y avait plus que 253.000 fr. en caisse.

La situation, fin 1929, n'est guère meilleure ; elle est même beaucoup plus médiocre : il y a 182.885 fr. d'Espèces en caisse et en banque, 497.501 fr. de stocks et

1.026.165 fr. de Débiteur divers ; mais les exigibilités se sont terriblement aggravées, passant de 780.000 fr. à 2.567.853 francs.

Le présent et le proche avenir, tels que les dépeint le rapport présenté à l'assemblée du 19 décembre, sous la présidence de M. Jean Parmentier, déjà nommé, n'ont rien de spécialement réconfortants.

« L'exercice 1929, dit le rapport, aura été nettement désavantagé au double point de vue des ventes et du prix de revient. Le bénéfice d'exploitation s'est trouvé de ce fait réduit à 256.630 fr. et nous avons dû, sur la provision de 500.000 francs constituée au 31 décembre 1928 par profits et pertes, prélever 300.000 fr. pour faire face à une partie de nos charges générales et pour poursuivre notre politique d'amortissement...

« Depuis la clôture de l'exercice, la situation économique s'est sérieusement aggravée. Le marché du graphite s'est pratiquement fermé dès les premiers mois de l'année en cours. Le ralentissement des ventes avait, dès 1929, occasionné l'arrêt d'un certain nombre d'exploitations malgaches ; l'aggravation de la crise a rendu cet arrêt presque général. »

Toutefois, à Sahanavo, on s'est occupé de la mise au point des procédés d'exploitation ; on a maintenu une activité suffisante de l'exploitation à une cadence susceptible de faciliter, le cas échéant, le passage à des productions supérieures ; enfin, on a étudié les besoins nouveaux des acheteurs.

Le conseil avoue, d'autre part, que cet ensemble de réalisations a nécessité le concours financier du groupe fondateur, concours qui se traduit « par une charge supplémentaire importante qui a été estimée moins onéreuse, cependant, qu'un arrêt de l'exploitation ».

Quoiqu'il en soit, l'opportunité de nos réserves à l'origine se confirme largement et les cours pratiqués sembleraient plutôt indiquer qu'elles sont, aujourd'hui, faites également par la Bourse.

RADIATIONS

(*Le Journal des finances*, 18 décembre 1931)

À partir du 15 décembre 1931, les valeurs suivantes cesseront de figurer à la Cote du marché en banque :

Actions privilégiées Compagnie des affréteurs français. — Actions l'Électrification (Établissements L. Guillot et Cie). — Actions Compagnie des Sources réputées des bassins de Vichy et Vals. — Actions « B » Société lorraine d'étirages et de tubes. — Actions et parts Graphites de la Sahanavo. — Actions Société agricole du Gabon. — Actions Wm. G. Hale et Cie. — Actions de jouissance Maison Agnès. — Actions ordinaires et de préférence Caisse commerciale et industrielle de Paris. — Actions Comptoirs généraux de participations.

Société des Graphites de La Sahanavo
(*La Journée industrielle*, 17 février 1932)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée ordinaire ont réprouvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1930 accusant une perte d'exploitation de 366.860 francs à laquelle s'ajoutent les frais généraux, impôts et taxes (350.027 fr.) et les intérêts débiteurs et agios (225.586 francs), soit au total 942.474 fr. Après prélèvement du solde de la provision pour renouvellement de matériel, frais de recherches et risques divers de 200.000 fr.. la perte de l'exercice se trouve ramenée à 742.474 francs.

M. Clément de Chazal, administrateur sortant, a été réélu. La nomination de M. Jean Moulin comme administrateur, en remplacement de M. Joseph Faure, décédé, a été ratifiée.

GRAPHITES DE LA SAHANAVO
(*Le Journal des débats*, 18 février 1932)

L'assemblée du 16 février a approuvé les comptes de l'exercice 1930, se soldant par un déficit de 742.474 fr. L'exercice 1931 a dû être encore moins favorable. Le rapport ne dissimule pas d'ailleurs qu'une prolongation de la crise mettrait la société dans une situation très difficile en raison de l'importance de ses dettes.

Nouvelles financières
Graphites de la Sahanavo
(*Le Phare de Majunga*, 23 mars 1932)
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 26 mars 1932)

L'assemblée annuelle du 16 février a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1930. Le compte d'exploitation se traduit par une perte de 366.860 fr., principalement due à la baisse des prix de vente. Augmentée des charges financières ainsi que des frais généraux, la perte totale se chiffre par 942.474 fr., ramenée à 742.474 fr. par prélèvement du solde, de la provision constituée pour le renouvellement du matériel, frais de recherches et risques divers (*Agence extérieure et coloniale*)(A.E.F.).

Graphites de la Sahanavo
(*Le Journal des finances*, 6 janvier 1933)

Le rapport du conseil pour l'exercice 1931, dont les comptes se sont soldés par une perte de 6.373.437 fr., indique que la société maintient son exploitation en état de fonctionnement, mais qu'elle souffre d'une façon toute particulière de la crise économique mondiale.

Graphites de la Sahanavo
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 25 février 1933)

L'assemblée du 30 décembre a approuvé les comptes de 1931 se soldant par une perte de 6.373.437 fr. (AEF)

GRAPHITES DE LA SAHANAVO
(*Le Temps*, 10 décembre 1933)

Les comptes de 1932 font ressortir un déficit de 1.051.905 francs contre 1.024.859 francs à fin 1931.

GRAPHITES DE LA SAHANAVO
(*Le Temps*, 30 décembre 1933)
(*Madagascar industriel, commercial, agricole*, 17 février 1934).

Les comptes de 1932, se soldant par une perte de 1.051.000 francs qui porte le déficit total à 2.219.240 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 29 décembre.

Graphites de la Sahanavo
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 16 janvier 1935)

Les comptes de 1933 font apparaître une perte d'exploitation de 250.000 francs environ, auxquels s'ajoute une dépréciation sur immobilisation de l'ordre de 1 million, ce qui, en tenant compte du déficit antérieur de 2.819.238 fr., portera la perte totale aux environs de 4.200.000 fr.

GRAPHITES DE LA SAHANAVO
(*Les Annales coloniales*, 24 décembre 1935)

L'assemblée ordinaire du 20 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par une perte de 4.269.463 fr.

MADAGASCAR
Graphites de la Sahanavo
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1936)

L'assemblée ordinaire du 20 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1934 qui se soldent par un bénéfice d'exploration de 69.720 fr. 23 qui a été affecté aux amortissements.

Dans son rapport, le conseil d'administration rappelle que l'exercice 1934, dont il rend compte aux actionnaires, s'est déroulé dans une ambiance difficile, car la crise, en se prolongeant, restreint encore les besoins industriels et, consécutivement, les demandes de graphite. Il ajoute que le système de compensation, institué entre la France et l'Allemagne (important acheteur de graphite), tel qu'il a été conçu et organisé, fonctionne dans des conditions déplorable, qui ont souvent rendu délicate la situation de trésorerie de la société.

Le conseil d'administration tient à souligner que la société vit, mais d'une vie précaire, et que le moindre ralentissement des ventes entraînerait la fermeture de la plus grande partie des chantiers exploités.

Enfin, le rapport signale qu'il est question, dans certaines sphères coloniales, d'établir un contingentement des graphites de Madagascar. Cette mesure, que le conseil estime contraire aux intérêts de l'industrie des graphites à Madagascar, nuit encore au développement des affaires.

AEC 1937/602 — Société des graphites de Sahanavo,
TANANARIVE (Madagascar).

Siège administratif : 3, rue de Washington, PARIS (8^e).

Tél. : Élysées 28-21 et 85-31. — © : Lugagne.

Capital. — Société anon. fondée le 14 novembre 1926, 10.500.000 fr. en 105.000 actions de 100 fr. dont 25.000 d'apport. Il a été attribué, en outre, aux apporteurs, une somme de 3 millions et les 20.000 parts bénéficiaires qui ont été créées.

Objet. Exploitation des mines de graphite de la Sahanavo et traitement des minerais.
— Siège d'exploitation à Ambalarondra Tamatave.

Exp. — Graphite marque S. O. en paillettes, teneur 85 % de carbone et au-dessus.

Conseil. — MM. Maxime Darrieux, présid. ; Léon Deschars, vice-présid. ; Gaston de Breteuil, Clément de Chazal, Jean Moulin.

Société des graphites de la Sahanavo
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1937)

L'assemblée ordinaire du 21 décembre 1936 a approuvé les comptes de l'exercice 1935, faisant ressortir un solde débiteur de 4.469.739 fr. 62 contre 4.269.463 fr. 85 fin 1934.

Dans son rapport, le conseil d'administration indique [que] la production des mines s'est encore développée au cours de l'exercice 1935 et que de nouveaux acheteurs étrangers s'intéressent aux différentes qualités de graphites produites.

Le rapport mentionne un bénéfice d'exploitation de 395.709 fr. 20 et d'un bénéfice net de 318.409 fr. 30 qui a été affecté à la régularisation de comptes anciens.

Par ailleurs, il indique que la société a été dans l'obligation de procéder au renouvellement d'une partie du matériel de raffinage, afin d'assurer un équipement rationnel de l'exploitation. Enfin, faisant allusion à l'exercice en cours, le rapport signale que l'activité des mines se poursuit dans des conditions satisfaisantes.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES
(*Le Journal des finances*, 16 avril 1937)

GRAPHITES DE LA SAHANAVO. — Le 3/5/37, 10 h., Paris, 3, rue Washington : augmentation de capital par compensation avec des créances après leur réduction.

GRAPHITES DE LA SAHANAVO
(*Le Journal des débats*, 31 août 1937)

On assure que les comptes de l'exercice 1936 font ressortir des résultats à peu près analogues à ceux de 1935, lesquels s'étaient traduits par un bénéfice d'exploitation de 395.759 fr. et un bénéfice net de 318.409 fr. Ce dernier avait été, rappelons-le, affecté à la régularisation de comptes anciens.

Les résultats acquis pour la période écoulée de 1937 accuseraient une notable progression sur les précédents. La production a augmenté sensiblement et, pour faire

face aux commandes enregistrées, la société a ouvert de nouveaux chantiers. Par ailleurs, les prix de vente se sont améliorés.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES
(*Le Journal des finances*, 12 novembre 1937)

GRAPHITES DE LA SAHANAVO. — Le 22/11/37, 10 h., Paris, 3, rue Washington : application de la législation en vigueur, réduction du nombre des administrateurs.

Graphites de la Sahavano
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1937)

L'assemblée du 13 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1936. Le rapport du conseil indiqué que, si l'exercice sous revue n'a pas permis de bénéficier largement des cours actuellement pratiqués, la société ayant encore à exécuter des contrats souscrits en francs, la situation est aujourd'hui différente. Tous ces contrats se sont terminés au cours de 1937. Les ventes s'entendent désormais en livres sterling. D'importants contrats ont été acceptés, sur cette base, à des conditions particulièrement avantageuses.

L'assemblée extraordinaire, du même jour a ratifié l'augmentation du capital, par suite de la création de 7.850 actions 6 % privilégiées de 100 francs.

Annuaire industriel, 1938 :

GRAPHITES de la SAHANAVO (Soc. des), 9, r. Pillet-Will, Paris, 9^e. T. Cent. 24-69. Lugagne. S. soc. : à Tananarive (Madagascar). Cap. 10.500.000 fr. — C. d'adm. : Prés. : M. J[ean] Parmentier ; Vice-prés. : M. G[aston] de Breteuil [† 1937] ; Adm.-dél. : M. S[alvator] Ottino ; Adm. : MM. C[lément] de Chazal, [Léon] Deschars, Joseph [† 1931] et Jacques Faure [le père — fondateur de la Minière du Kanguet (Tunisie) et des Mines de zinc du Guergour (Algérie) — et le fils], Soc. Ulysse Gros et Darrieux. — Exploitations à Ambalarondra, Anivorano, Tamatave.

Graphite en paillettes. (1-51918).

Graphites de La Sahavano
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1939)

Cette société, qui est le principal exportateur de graphites de Madagascar, a accru sensiblement, en 1938, ses exportations. La distribution d'un dividende pourrait être envisagée.

GRAPHITES DE LA SAHANAVO
(*Le Temps*, 12 octobre 1939)

L'assemblée du 9 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1938 qui ont fait ressortir un bénéfice de 1.111.592 francs contre 414.202 francs en 1937. La totalité du bénéfice a été affectée aux amortissements.

Groupement d'importation et de répartition du graphite
Société anonyme à capital variable.
Capital de fondation 40.000 francs.
Siège à Paris : 55, rue d'Amsterdam.
(*Les Archives commerciales de la France*, 27 novembre 1939)

Services militaires.
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 2 octobre 1943)

DÉCISION
portant classement ou renouvellement de classement dans l'affectation spéciale de réservistes non fonctionnaires.

2° JUSQU'AU 31 MARS 1944.

XX. — EXPLOITATIONS MINIÈRES.
Société de graphites de la Sahanavo, à Ambalarondro.
M. Virlin Alexis.

AEC 1951-697 — Société des graphites de la Sahanavo, TANANARIVE.
Siège administratif : 3, rue de Washington, PARIS (8^e).
Capital. — Société anon. fondée le 14 novembre 1926, 10.500.000 fr. porté en 1937 à 11.285.000 fr. en 112.850 act. de 100 fr. dont 25.000 d'apport. — Parts bénéf. : 20.000.
Dividendes nets : 1947, act. 20 fr. 95 ; parts 16 fr. 80 ; 1948, act. 20 fr. 195 ; parts 16 fr. 80.
Objet. — Exploitation des mines de graphite de la Sahanavo et traitement des minerais. — Siège d'exploitation à Ambalarondra (Tamatave).
Exp. — Graphite marque S. O. en paillettes, teneur 85 % de carbone et au-dessus.
Conseil. — MM. Maxime Darrieux, présid. ; Léon Deschars, Simon Verrier, André Morel, Jacques Macé, Laurent Porte [*Ass. CAMAT, filiale de Paribas et Worms, puis pdt ass. L'Équité**].

GRAPHITES DE SAHANAVO
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 janvier 1951)

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1950 va bénéficier de la réintégration d'une provision de 1.500.000 francs C.F.A. constituée sur les résultats de 1949. pour « dommages subis par suite de la rébellion de 1947 » et que n'a pas admise l'administration.

GRAPHITES DE SAHANAVO
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juillet 1953)

L'assemblée ordinaire du 6 juillet a approuvé les comptes de 1952 se soldant par un bénéfice brut de 5.410.000 fr. C.F.A.

Les ventes de graphite au cours de l'année se sont élevées à 2.076 tonnes, pour un montant de 63.445.597 francs C.F.A.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a autorisé le conseil à porter le capital de 11.285.000 fr. C.F.A. à 22.570.000 francs C.F.A. par émission de 4.514 actions de 2.500 fr. C.F.A. émises avec une prime de 250 fr. C.F.A. Jouissance : 1^{er} janvier 1953.

Avis divers

SOCIÉTÉ DES GRAPHITES DE LA SAHANAVO
Siège social : Tananarive (Madagascar).
Siège administratif : 3, rue Washington, Paris
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 et 22 septembre 1953)

Augmentation du capital social de 11.285.000 francs C.F.A. à 22.570.000 francs C.F.A. par émission de 4.514 actions nouvelles de 2.500 fr. C.F.A. avec une prime de 250 francs C.F.A.

Ces actions nouvelles porteront jouissance du 1^{er} janvier 1953.

La souscription est réservée aux actionnaires anciens, à raison d'une action nouvelle de 2.500 francs C.F.A. pour 23 actions anciennes de 100 fr. C.F.A. à titre irréductible et au prorata des actions possédées par eux à titre réductible.

Rappelons que la souscription sera close le 30 septembre 1953 contre remise du coupon n° 6 pour les titres au porteur et sur estampillage des titres nominatifs.

Les actions nouvelles devront être libérées intégralement (nominal et prime d'émission) à la souscription en espèces ou par compensation.

Les souscriptions et versements seront reçus aux guichets du Comptoir national d'escompte de Paris, au siège social 14, rue Bergère, et dans ses agences, tant en France qu'à Madagascar.

Société des Graphites de la Sahanavo
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 septembre 1953)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société des Graphites de la Sahanavo, réunie le 6 juillet 1953, a autorisé son conseil à procéder à l'augmentation du capital social qui sera porté de 11.285.000 francs CFA à 22.570.000 francs CFA, par l'émission d'actions de numéraire d'un nominal de 2.500 francs CFA, avec une prime de 250 francs CFA.

Ainsi que l'a souligné le rapport du conseil d'administration, lu devant ladite assemblée, cette augmentation, qui est en cours (voir « L'information » des 26 août et 6 septembre) a pour but de donner plus d'aisance à la trésorerie de la Sahanavo ; de réduire les charges financières et d'envisager un traitement chimique du graphite à la fois plus en harmonie avec les besoins de la clientèle et moins onéreux.

Le président de la Sahanavo, commentant devant l'assemblée le sens de cette opération, a mis l'accent sur le changement intervenu dans la direction générale, à Madagascar. En particulier, il a indiqué qu'après un séjour de plusieurs mois sur les mines, le nouvel ingénieur, qui assume désormais cette direction, a été amené à faire d'intéressantes constatations et a accepté ce poste essentiel, n'ignorant rien des problèmes à résoudre, afin de tenir compte des désirs nouveaux exprimés par les acheteurs de la zone dollar et des utilisations nouvelles du graphiste.

SOCIÉTÉ DES GRAPHITES DE LA SAHANAVO
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 février 1954)

L'assemblée extraordinaire du 8 février a vérifié et rendu définitive l'augmentation du capital de 11.285.000 à 22.570.000 francs C.F.A. par l'émission d'actions de numéraire de 2.500 francs C.F.A., jouissance 1^{er} janvier 1953. émises avec une prime de 250 francs C.F.A.

BA.L.O.
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 septembre 1955)

Graphites de la Sahanavo. — Émission à 2.750 fr. C.F.A. de 4.514 actions ordinaires de 2.500 fr. C.F.A. jouissance 1^{er} janvier 1955 (une pour deux de 2.500 fr. C.F.A. ou pour 5.000 fr. C.F.A. de capital nominal ; cotation éventuelle de ces actions ainsi que des 9.028 actions anciennes ordinaire» ou de priorité.

GRAPHITES DE LA SAHANAVO
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 septembre 1955)

Les comptes de l'exercice 1954 feront probablement ressortir une nouvelle perte. Pour 1953, le déficit avait été de 3.279.065 francs C.F.A.

Société des graphites de Sahanavo
[Desfossés 1956/670]

S.A., 1926.

Darrieux (Maxime)[import-export à Madagascar], 670 (pdt Graphites de la Sahanavo).

Deschars (Léon)[1881-1955][Fils d'Alfred, banquier (Gay, Rostand, Deschars). Frère cadet d'Edmond (Air liquide). Ép. Suzanne Allard. Dont Simone (Mme Paul Coirre) et Roger. Anc. adm. Société minière et industrielle de Slovénie et Union diamantifère (Brésil)(1928), filiales de la Cie de mines et minerais, des Plantations de Kantroy...], 670 (Graphites de la Sahanavo), 828 (Forges de Clairvaux), 1756 (Cie de la Mamora), 1808 (Kompong-Thom), 1814 (Indoch. de plant. réunies de Mimot), 1852 (BDO).

Verrier (Simon), 670 (Graphites de la Sahanavo).

Macé (Jacques), 670 (Graphites de la Sahanavo).

Morel [André], 670 (Graphites de la Sahanavo).

Porte (Laurent)[Ass. CAMAT (Paribas+Worms), puis pdt L'Équité], 670 (Graphites de la Sahanavo).

Puybaudet (H. de), 670 (Graphites de la Sahanavo).

Dejean (Lucien), 670 (dg Graphites Sahanavo).

Portail (Roger), 670 (secr. gén. Graphites de la Sahanavo).

Journeaux (J.), 669 (comm. cptes Générale Graphites), 670 (comm. cptes Graphites Sahanavo), 1725 (comm. cptes Malg. cult.), 1737 (comm. cptes Cie lyonnaise de Madagascar), 1745 (comm. cptes Émyrne), 1788 (comm. cptes Plantes parfums Madag.).

Cunin, 670 (comm. cptes Graphites Sahanavo), 890 (Métallurg. du Nickel), 902 (comm. cptes Gilby-Fofor), 1516 (comm. cptes Fabrikoid), 1746 (comm. cptes Optorg), 1774 (comm. cptes Cotonaf), 1787 (Nosybéenne d'indus. agric.).

CAPITAL SOCIAL : 33.855.000 fr. C.F.A., divisé en 13.542 actions de 2.500 fr. C.F.A. dont 8.714 ordinaires et 314 privilégiées.

À l'origine, 10.500.000. Porté à 11.285.000 fr. en 1937, par la création des actions privilégiées, remises en compensation de créances. Porté en 1954 à 22.570.000 fr. par émission de 4.514 actions de 2.500 fr. C.F.A. Regroupement en actions de 2.500 fr. depuis le 20 octobre 1954. Porté fin 1955 à 33.855.000 fr. C.F.A. par émission à 2.750 fr. C.F.A. de 4.514 actions de 2.500 fr. (1 pour 2).

PARTS BÉNÉFICIAIRES : 20.000, n'ayant aucun droit de souscription dans les augmentations de capital. Il existe une association civile des parts.

1 F. C.F.A. = 0,5 FF.

en milliers de F. CFA	Bénéfice nets	Bénéfice distribués
1945	3.723	1.425
1946	3.913	—
1947	3.138	1.425
1948	3.260	1.425
1949	3.286	2.850
1950	3.096	2.850
1951	3.908	—
1952	—	—
1953	—	—
1954	- 3.279	—
1955 (30 sept.)	—	—

CONVOCAION A.G.E.

(*L'Information financière, économique et politique*, 15 mars 1956)

17 MARS

Graphites de la Sahanavo. — 11 h., 3, rue Washington. Ratification de l'augmentation de capital.

Graphites de la Sahanavo

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mai 1956)

Approbation des comptes de 1954. Perte de 8.225.151 fr. C.F.A. L'assemblée extraordinaire a constaté et rendu définitive l'augmentation de rapide 22.570.000 fr. C.F.A. à 33.855.000 C.F.A.

Avis divers

SOCIÉTÉ DES GRAPHITES DE LA SAHANAVO
(*L'Information financière, économique et politique, 20 février 1957*)

Au cours de sa réunion du 1^{er} février 1957, le conseil d'administration de la Société des Graphites de la Sahanavo, usant de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 1955, a décidé de porter le capital de la société de 33.855.000 à 65.000.000 de francs CFA.

Cette augmentation de capital sera réalisée à concurrence de :

— 14.217.500 fr. CFA par des apports dont, notamment celui du domaine minier de M^{me} veuve Felli, qui exploite à Bekily, les gisements d'où sont extraits les plus beaux micas de Madagascar et dont la production est, à l'heure actuelle, recherchée dans le monde entier, et pour 16.927.500 fr. CFA, par la création d'actions nouvelles émises au pair et sur lesquelles les anciens actionnaires auront un droit de souscription irréductible à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes.

Cette augmentation de capital en espèces a pour but de mettre à la disposition de la nouvelle direction générale, qui a déjà réalisé une réorganisation complète de l'affaire, les sommes nécessaires aux investissements qu'exige la rationalisation d'une production passée de 1.485 tonnes en 1954 à 3.250 tonnes en 1956, et qui doit, en 1957, satisfaire à de très importantes commandes et, singulièrement, à un marché qui vient d'être signé avec un des principaux industriels allemands pour la fourniture de plusieurs milliers de tonnes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
GRAPHITES DE LA SAHANAVO
(*L'Information financière, économique et politique, 27 février 1957*)

L'assemblée des porteurs de parts bénéficiaires du 25 février (modification du pourcentage des droits des porteurs de parts en prévision d'une augmentation de capital en numéraire, transfert du siège de l'association des porteurs de parts et nomination d'un administrateur) a été reportée au 15 mars, faute de quorum.

(*L'Information financière, économique et politique, 19 mars 1957*)

GRAPHITES DE LA SAHANAVO. — L'assemblée des porteurs de parts bénéficiaires du 15 mars a été reportée à une date ultérieure, faute de quorum.

Avis divers

SOCIÉTÉ DES GRAPHITES DE LA SAHANAVO

Siège social : Tananarive (Madagascar).
Siège administratif : 33, rue Marbeuf, Paris.
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 avril 1957)

Augmentation du capital

Le conseil procède, du 11 avril au 11 mai, à l'augmentation du capital actuel de 33.855.000 fr. C.F.A., par l'émission au pair de 6.771 actions de 2.500 fr. C.F.At., jouissance 1^{er} janvier 1957.

Souscription à titre irréductible, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes, et à titre réductible, contre remise du coupon n° 2 pour les titres au porteur.

Les souscriptions et versements sont reçus à la Banque de Madagascar, tant à son siège, sis, 88, rue de Courcelles, à Paris (8^e) que dans toutes ses agences à la Banque franco-chinoise, 74, rue Saint-Lazare, à Paris, et à la B.N.C.I. (océan Indien), 7, place Vendôme, à Paris.

(*B.A.L.O.* du 25 mars 1957.)

SOCIÉTÉ DES GRAPHITES DE LA SAHANAVO

Siège social : Tananarive (Madagascar).
Siège administratif : 33, rue Marbeuf, Paris.
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 avril 1957)

Rappelons que la société procède jusqu'au 11 mai, à l'augmentation du capital de 33.855.000 fr. C.F.A. par émissions au pair de 6.771 actions de 2.560 fr. C.F.A., jouissance 1^{er} janvier 1957, à raison d'une active nouvelle pour deux anciennes.

Les souscriptions et versements sont reçus à la Banque de Madagascar, tant à son siège que dans ses agences, à la Banque franco-chinoise et à la B.N.C.I.

GRAPHITES DE LA SAHANAVO

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1957)

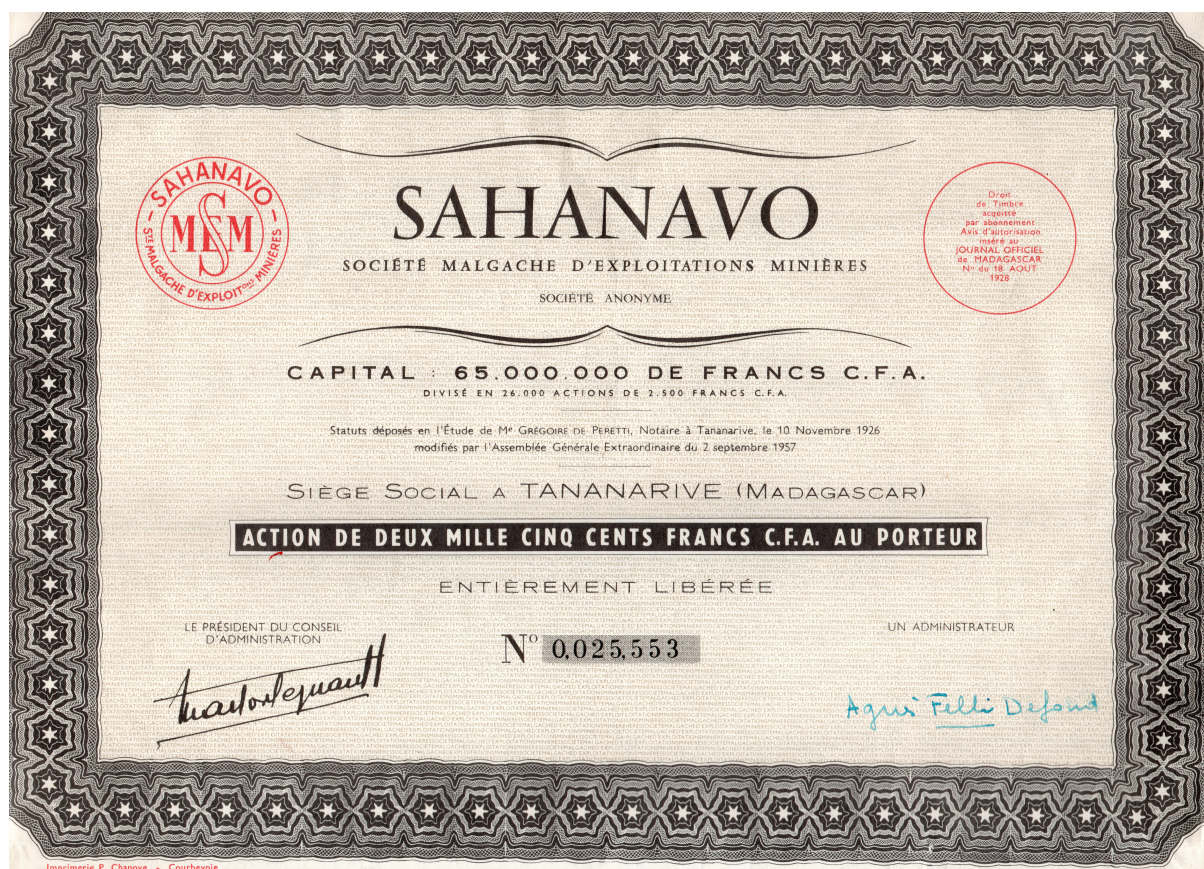
À une assemblée extraordinaire convoquée le 6 juillet, le conseil demandera l'autorisation d'augmenter le capital de 9.217.500 francs C.F.A. par émission d'actions de numéraire, dont la souscription au pair doit être réservée à un créancier de la Société en compensation d'une créance liquide et exigible. Cette opération entre dans le cadre de l'augmentation de capital de 31.145.500 francs C.F.A.

Le changement de la dénomination sociale actuelle en celle de « Sahanano », figure également à l'ordre du jour.

1957 (juillet) : NOUVELLE DÉNOMINATION SAHANAVO SOCIÉTÉ MALGACHE D'EXPLOITATIONS MINIÈRES

GRAPHITES DE LA SAHANAVO
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juillet 1957)

L'assemblée extraordinaire du 6 juillet a décidé la modification de la raison sociale de la société qui devient « Sahanavo, Société malgache d'exploitations minières ». Les actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription en faveur d'un créancier dont la créance sera transformée en actions de capital à concurrence de 9.217.500 francs C.F.A.



Coll. Jacques Bobée

SAHANAVO
SOCIÉTÉ MALGACHE D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
Société anonyme
Capital de 65.000.000 fr. C.F.A.
divisé en 26.000 actions de 2.500 francs C.F.A

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 12 février 1928

Statuts déposés en l'étude de M^e Grégoire de Peretti, notaire à Tananarive,
le 10 novembre 1926 et modifiés par l'assemblée générale extraordinaires du 2
septembre 1957

Siège social à Tananarive (Madagascar)

ACTION DE DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS C.F.A. AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Maurice Masson-Regnault

Un administrateur (à droite) : Agnès Felli-Defond

Imprimerie P. Chanove, Courbevoie

SAHANAVO (SOCIÉTÉ MALGACHE D'EXPLOITATIONS MINIÈRES)
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 avril 1958)

Les comptes de l'exercice 1957 font ressortir un bénéfice net de 2 millions 652.334 fr. C.F.A, après affectation de 8.018.745 fr. C.F.A. aux amortissements.
L'exercice 1956 avait laissé une perte nette d'exploitation de 3.645.631 francs.

SOCIÉTÉ MALGACHE D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
(SAHANAVO)
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mars 1959)

Aux termes d'un arrêté publié au « Journal officiel » du 12 mars, ces trois sociétés sont ajoutées à la liste, qui figure à l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 juin 1956. modifié par les arrêtés des 15 avril et 8 octobre 1957 et du 6 mai 1958, des sociétés ayant pour objet la recherche et l'exploitation minière dans lesquelles peuvent être prises des participations ouvrant droit au bénéfice des dispositions de l'article 9 du décret n° 55-594 du 20 mai 1955.

SAHANAVO (SOCIÉTÉ MALGACHE D'EXPLOITATION MINIÈRE)
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 avril 1959)

Le rapport signale à l'assemblée ordinaire du 17 avril que le chiffre d'affaires de 1958 pour la branche mica est en augmentation de 22 % sur celui enregistré au cours de l'exercice précédent.

Par ailleurs, la Caisse centrale de coopération économique (ex-Caisse centrale de la France d'outre-mer) vient d'accorder un crédit à la société afin de lui permettre d'intensifier la rationalisation de ses méthodes de production.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1958 se soldant par un bénéfice net de 1.273.861 francs CFA reporté à nouveau.

1962 (31 JANVIER) : CAPITAL DIVISÉ PAR VINGT



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES GRAPHITES DE LA SAHANAVO

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire
tenue le 6 juillet 1957
La société a pris la nouvelle dénomination
" SAHANAVO "
Société malgache d'exploitations minières "
Capital : 65 millions de francs C.F.A.

S.A. au capital de 11.285.000 fr.
divisé en 105.000 actions de 100 francs chacune
et 7.850 actions privilégiées de 100 francs chacune

CAPITAL RÉDUIT
de
fr. CFA 65.000.000 à 3.250.000
par réduction du nominal
des actions
de fr. CFA 2.500 à fr. CFA 125
Décision de l'A.G.E.
du 31 janvier 1962

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 12 février 1928

Statuts déposés en l'étude de M^e Grégoire de Peretti, notaire à Tananarive,
le 10 novembre 1926 et modifiés par les assemblées générales extraordinaires du 24
mai 1937 et du 13 décembre 1937

Siège social à Tananarive (Madagascar)

ACTION PRIVILÉGIÉE DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Darrieux

Un administrateur (à droite) : ?

Charles Skipper & East, 19, rue Milton, Paris

Société des Graphites de la Sahanavo



SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL SOCIAL : 22.570.000 FRANCS CFA

Statuts déposés en l'Etude de M^e Grégoire de PERETTI
Notaire à TANANARIVE, le 10 Novembre 1926

SIÈGE SOCIAL :

TANANARIVE (Madagascar) Fr. CFA 125

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 31 Janvier 1962

Action de 2.500 Francs CFA
au Porteur

N° 005.053

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

UN ADMINISTRATEUR

UN ADMINISTRATEUR

SOCIÉTÉ DES GRAPHITES DE LA SAHANAVO
S.A. au capital de 22.570.000 fr. CFA

Droit de timbre acquitté par abonnement.

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de Madagascar* du 27 mars
1954

ACTION DE 2.500 fr. CFA au porteur entièrement libérée

CAPITAL RÉDUIT
de
fr. CFA 65.000.000 à 3.250.000
par réduction du nominal
des actions
de fr. CFA 2.500 à fr. CFA 125
Décision de l'A.G.E.
du 31 janvier 1962

Un administrateur (à gauche) : Maxime Darrieux
Un administrateur (à droite) : André Morel (???)
IMP. DE LA BOURSE, PARIS

SAHANAVO

Société Malgache d'Exploitations Minières

Société Anonyme au Capital de 130.000.000 de Francs CFA
Divisé en 1.040.000 Actions de 125 Francs CFA chacune

Siège Social à Tananarive

Siège Administratif
53, RUE DE CHATEAUDUN - PARIS

*Statuts déposés en l'Étude de M^e Grégoire PERRETI
Notaire à Tananarive, le 10 Novembre 1926*

**ACTION DE
CENT VINGT-CINQ FRANCS CFA
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE**

N^o **026.870**

MAI 1963

Un Administrateur,

Par Délégation
du Conseil d'Administration,

J. Schneider



P. Lehmann

IMP. VAUCANSON, PARIS

Coll. Peter Seidel
SAHANAVO
SOCIÉTÉ MALGACHE D'EXPLOITATIONS MINIÈRES

S.A. au capital de 130.000.000 de fr. CFA
en 1.040.000 actions de 125 fr. chacune
Siège social à Tananarive
Siège administratif 53, rue de Châteaudun, Paris
ACTION DE CENT VINGT-CINQ FRANCS CFA ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Mai 1963
Signature de gauche : Schneider
IMP. VAUCANSON, PARIS

Documentation africaine, 1963
SOCIÉTÉ MALGACHE D'EXPLOITATIONS MINIÈRES SAHANAVO
SA - 1926 - 200 millions fr. CFA.
S.S. : Tananarive BP 266 - S. adm. Paris : 53, rue de Châteaudun, 9^e [= Les Oxydes
français] - TRI 29-74.
Conseil : [Jean] SCHNEIDER, PDG ; Maurice MASSON-REGNAULT ; M^{me} Agnès FELLI-
DEFOND ; André MOREL ; Laurent PORTE ; Henri de PUYBAUDET ; Simon VERRIER.
